

SICAV de droit français

CAVA OBLIG

RAPPORT ANNUEL

au 29 septembre 2023

Société de gestion : MOBILIS GESTION

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : RSM Paris

MOBILIS GESTION - 64 boulevard de Cambrai - 59100 - Roubaix

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	9
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	23

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CAVA OBLIG

Distribution ISIN : FR0000097610

Initiateur du PRIIP : MOBILIS GESTION LEI : 9695000VFZJ5AV1UDJ67.

Siège Social : 64 boulevard de Cambrai, 59100 Roubaix, France - Site internet : <https://mobilis-gestion.com>. pour plus d'informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de MOBILIS en ce qui concerne ce document d'informations clés.

MOBILIS GESTION est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CAVA OBLIG est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.01.2023

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée

La durée de vie du Produit est de 99 ans.

Objectifs

Le Produit a pour objectif de surperformer l'indice iBoxx Euro 3-5 Overall index sur un horizon de placement supérieur à 2 ans par la mise en œuvre d'une gestion active et discrétionnaire sur les marchés de taux internationaux. La composition du portefeuille peut s'écarter significativement de la composition de l'indice de référence.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne, à partir d'analyses économiques, de prévisions des taux d'intérêt, de facteurs de risque et de son allocation, des titres de créances internationaux (émis par des émetteurs privés ou publics des pays de l'OCDE), par exemple de notation au moins égale à

BBB- (catégorie « investment grade ») selon Standard & Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion. La sélection des titres en portefeuille se fera selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion.

Toutefois, le Produit se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en titres à caractère spéculatif (encore appelés « non-Investment Grade ») y compris des titres non-notés.

Le Produit pourra également investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres de créances de pays non-membres de l'OCDE.

Les titres de maturité inférieure à 1 an doivent, sur l'échelle de rating court terme, être notés a minima A-3 sur l'échelle de notation Standard & Poor's et P-3 pour Moody's ou jugée équivalente par la société de gestion.

Les titres non libellés en euro peuvent ne pas être couverts.

Le Produit se réserve la possibilité de recourir à une diversification limitée sur le marché des obligations convertibles, en direct ou par l'intermédiaire d'OPCVM, jusqu'à 10% de l'actif net.

Il n'y a pas de limite de durée ou de maturité pour les titres, la sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 7.

Le Produit peut avoir recours aux instruments financiers à terme afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque actions, de change et/ou de taux sans recherche de surexposition.

Le Produit capitalise et/ou distribue ses revenus.

Investisseurs de détail visés

Le Produit s'adresse à tous souscripteurs à l'exception des Personnes Non Eligibles. Parallèlement, certains Intermédiaires Non Eligibles ne peuvent être inscrits dans le registre du Produit ou dans le registre de l'agent de transfert.

Le profil de risque du Produit est destiné à des investisseurs souhaitant s'exposer aux marchés obligataires internationaux.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MOBILIS GESTION, 64 boulevard de Cambrai, 59100 ROUBAIX.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (2 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Le Produit est classé niveau 2 de par les investissements courts termes qui le composent et sa faible sensibilité aux taux.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit ou de défaut d'un émetteur privé ou public. Le cas échéant, ce risque peut provoquer une baisse de la valeur liquidative du Produit.

Utilisation d'instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du Produit. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement EUR 10 000

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 790	EUR 8 850
	Rendement annuel moyen	-12,1%	-5,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 790	EUR 8 850
	Rendement annuel moyen	-12,1%	-5,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 900	EUR 9 980
	Rendement annuel moyen	-1,0%	-0,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 340	EUR 10 520
	Rendement annuel moyen	3,4%	2,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposés au risque de pertes financières si l'initiateur du PRIIP et/ou le dépositaire ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations. Il n'y a pas de compensation ou de plan de protection de dépôt qui couvre ce Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour les différentes périodes de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez EUR 10 000. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 250	EUR 310
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	2,5%	1,5%

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	Description	Taux	Montant
	Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	2,00%	EUR 200
	Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Il s'agit du maximum que vous paierez et vous pourriez payer moins.	néant	EUR 0
	Frais de conversion	Si applicable. Veuillez-vous référer à la section conversion du prospectus pour plus d'informations.	néant	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,32%	EUR 32
	Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,20%	EUR 20
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Non applicable	néant	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 2 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 2 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), avant 11 heures auprès de CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 ouvré sur la base des cours de clôture de J.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Une réclamation est une déclaration d'un client ou d'un porteur du Produit actant de son mécontentement envers la Société de gestion. Une demande d'information, d'avis, de clarification ou de prestation n'est pas une réclamation.

Toute réclamation peut être adressée directement à la société de gestion :

- Un courrier écrit, à l'adresse suivante : MOBILIS GESTION – Direction Générale 64, boulevard de Cambrai – 59100 ROUBAIX

- Un mail, à l'adresse suivante : operations@mobilis-afm.com en précisant le terme « Réclamation(s) » dans l'objet de l'e-mail.

Vous pouvez retrouver la procédure de réclamation via le lien suivant :

Traitement des réclamations (https://mobilis-documents.com/DocSiteMobGestion/5_Traitement-des-re%CC%81clamations_VDEF.pdf)

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet <https://mobilis-gestion.com/>.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet <https://mobilis-gestion.com/>.

La politique de rémunération est disponible sans frais sur simple demande écrite auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.mobilis-gestion.com.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les modifications intervenues au cours de l'exercice sur votre SICAV sont les suivantes :

24 mars 2023

- la documentation réglementaire de la SICAV intègre désormais un DIC PRIIPS (en remplacement du DICI OPCVM).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L225-37-4 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Modalité d'exercice de la Direction Générale (Article L225-37-4 alinéa 4° du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général lors de la séance du 11/01/2022.

Monsieur Amaury DESOMBRE a été nommé Président du conseil d'administration.

Monsieur Loïc SANDER a été nommé Directeur général de la SICAV. Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux (Article L225-37-4 alinéa 1° du code de commerce)

Vous trouverez, ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux :

ANTUNES Domingos

Société	Fonction / mandat	Représente
Cava Oblig Decathlon SE	Administrateur Directeur Trésorerie et Financement	DECATHLON France
Valothlon Desipro Pte. Ltd	Co-gérant Directeur	

DESOMBRE Amaury

Société	Fonction / mandat	Représente
Cava Oblig	Président du Conseil d'administration	
Desombre Investissements SARL Star Capital SAS DPA 056 SRL (Belgique) DPA SARL (Luxembourg) DPAA SARL (Luxembourg)	Gérant Président Administrateur Administrateur Administrateur	Desombre Investissements

MOTTE Augustin

Société	Fonction / mandat	Représente
Cava Oblig Orchape SAS Acanthe Kutter Commandité Cimofat Trail Creek EURL Société Civile Rimel Société Valorest SCI 23 Ferrer SCI du Gros Rocher	Administrateur Président Administrateur Administrateur Administrateur Gérant Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Austell

PEYTHIEU Olivier

Société	Fonction / mandat	Représente
Cava Oblig LCL OBLIGATIONS EURO AMUNDI	Administrateur Directeur Général Gérant de Portefeuilles	Amundi Asset Management

SANDER Loïc

Société	Fonction / mandat	Représente
Cava Oblig Mobilis Gestion	Directeur Général Directeur de la Gestion	

TESTIER Philippe

Société	Fonction / mandat	Représente
Cava Oblig SEIZH-CONSEIL	Administrateur Président	

Conventions visées à l'article L225-37-4 alinéa 2 du code de commerce

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

**Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce)
(Article L225-37-4 alinéa 3° du Code de commerce)**

Non applicable.

3. RAPPORT DE GESTION

L'actif net de la SICAV à la clôture de l'exercice du 29 septembre 2023 est de 95 878 681.30 Euros.

Au 29 septembre 2023, la valeur liquidative de la SICAV s'établit à 3917.41 Euro. Au cours de cet exercice, la performance de la part a été de 3,94%, l'indice de référence ayant une performance de 0,85%

➤ LES MARCHÉS

L'année 2022/2023 a été marquée par une forte reprise de l'inflation exacerbée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Celle-ci a dépassé les 8 % aux US et en zone euro. Cela a obligé les banques centrales à monter les taux courts sur des rythmes de 0.50 % pour atteindre en fin d'exercice des niveaux de 5,50 % pour les Fed funds et 4,5 % pour le taux de refinancement de la BCE.

Dans un contexte d'incertitudes géopolitique conduisant à des hausses historiques d'inflation, ainsi que de ralentissement des économies, les taux se sont écartés dans un mouvement important d'inversion de courbes. Le taux 10 ans allemand s'est écarté de 66bps à 2.84% (sous le taux BCE) tandis que le taux 2 ans allemand s'est écarté de 196bps à 3.96%.

Les spreads de credit se sont contractés de 59bps sur l'Investment Grade Euro et de 234bps sur le High Yield Euro à 428bps.

Les marchés ont fortement performé sur l'exercice, avec une hausse de 25% de l'Eurostoxx 50, de 19% du S&P 500, avec une surperformance notable du style croissance des deux côtés de l'Atlantique.

➤ POLITIQUE DE GESTION

Au cours de l'exercice, le positionnement de la sensibilité taux du portefeuille a été l'élément clef de performance.

La sensibilité aux taux d'intérêt a été progressivement réduite pour fleurir avec sa limite basse à l fin mai, notamment à travers une augmentation de la couverture par les futures sur taux allemand.

La couverture sur le taux 2 ans a été la plus protectrice dans le mouvement d'inversion de courbe et de hausse de taux. Elle a été progressivement débouclée pour être repositionnée sur les ténors 5ans et 10ans.

Initialement couvert à environ 20% en début d'exercice, le niveau de couverture a légèrement excédé 50% fin mai 2023, pour clôturer l'exercice à 12% fin septembre 2023.

La couverture de taux a également eu pour effet de réduire l'effet de la volatilité des taux sur la valorisation du portefeuille.

Les mouvements de courbe ont permis de repositionner les portefeuille sur les durations plus courtes en maintenant le rendement moyen. Ainsi, la durée crédit a été réduite sur l'année 2023 de 5 à 4.

➤ POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée. A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible. A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Le capital n'est pas garanti.

Cette donnée se fonde sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de la SICAV est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ECOFI TRESORERIE	4 991 412,24	2 184 102,00
BPCE ZCP 17-02-27 EMTN	3 161 700,00	
THALES SA		2 641 800,00
LA FRANCAISE SUB DEBT C		2 533 836,00
RTE EDF 1.0% 19-10-26 EMTN		2 338 618,15
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	2 065 101,37	
KBC GROUPE E3R+0.65% 23-02-25	2 023 053,56	
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	2 012 125,78	
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	2 009 466,63	
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.7% 06-04-23		2 008 311,11

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 12 219 500,00

- o Change à terme :
- o Future : 12 219 500,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

CHOIX DES INTERMÉDIAIRES ET DES CONTREPARTIES

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services de Mobilis Gestion s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service de la contrepartie auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Négociation et Middle-Office.

POLITIQUE DE VOTE

La Société de gestion a une politique de vote qu'elle n'a pas eu l'occasion d'exercer au cours de l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Cf. annexe des comptes annuels (Compléments d'information).

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

CAVA OBLIG ne tient pas compte des critères ESG dans sa politique d'investissement.

REGLEMENTS SFDR et TAXONOMIE

Article 6

Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable. Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Aujourd'hui MOBILIS GESTION ne considère pas le risque de durabilité dans sa politique de gestion en raison de la complexité de sa mise en œuvre et de la difficulté d'obtenir des informations homogènes sur tous les investissements. Cependant la société de gestion étudie la pertinence et les moyens nécessaires pour intégrer une analyse des critères ESG dans ses décisions d'investissement. En conséquence, l'OPCVM n'intègre pas les considérations de risque de durabilité dans ses décisions d'investissement. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

COMMISSION DE MOUVEMENT

La société de gestion Mobilis Gestion ne perçoit aucun frais de transaction, incluant les frais d'intermédiation. La clé de répartition de ces frais est :

Société de Gestion : 0%

Dépositaire/Broker : 100%

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Objectifs de la politique adoptée

L'objectif est de mettre en place un dispositif de rémunération en phase avec les dispositions requises par la réglementation en vigueur, notamment l'annexe II de la Directive AIFM et la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite directive OPCVM 5 sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion.

Les principes qui guident cette politique sont :

- De mettre en place une politique incitative et équitable afin d'attirer, retenir et motiver les collaborateurs.
- De mettre en place une politique de rémunération qui soit en lien avec la richesse créée par l'entreprise sur le long terme, et qui permette un alignement entre l'intérêt du collaborateur, de l'entreprise et celui du client.
- De veiller à ce que la politique de rémunération adoptée ne puisse pas amener à une prise de risques disproportionnés.
- De se conformer aux lois et réglementations (notamment au code du travail, au guide des rémunérations de l'AMF et aux directives précitées).

Champ d'application de la politique

Application du principe de proportionnalité

Les directives précitées :

- Imposent en principe la mise en place d'un comité de rémunération et de modalités de paiement des rémunérations variables (telles que le paiement en parts des fonds gérés, la conservation des titres reçus en paiement, le report partiel et l'incorporation de risques a posteriori sur les rémunérations variables).
- Offrent la possibilité de ne pas appliquer ces règles par principe de proportionnalité, c'est-à-dire d'adéquation des modes de gestion aux enjeux gérés.

La société Mobilis Gestion, compte tenu de sa taille et de son organisation, ainsi que de la nature et de la taille des fonds gérés et enfin du montant des rémunérations variables applique le principe de proportionnalité.

Rémunérations concernées

MODE DE VERSEMENT

La société ne procède à aucun paiement de rémunération à l'aide de ses titres ou des parts des fonds qu'elle gère.

L'intégralité des rémunérations est versée en numéraire.

Il n'y a pas en principe de rémunération différée.

TYPE DE RÉMUNÉRATION

La présente politique de rémunération ne s'intéresse qu'aux rémunérations variables basées en totalité ou en partie sur des critères de performance.

Elle ne vise pas les rémunérations variables basées uniquement sur des critères de réalisation et de comportements qualitatifs indépendants de la performance.

PERSONNES CONCERNÉES

Seules les personnes impliquées dans la gestion perçoivent une rémunération variable dépendant de la performance.

Il s'agit pour Mobilis Gestion :

- Du Directeur Général ,
- Des Gérants, Du RCCI.

Champ d'application de la politique

Principes

LA SOCIÉTÉ VEILLERA :

- A un rapport de rémunération fixe/variable pertinent. C'est-à-dire un niveau de rémunération fixe adapté aux compétences du collaborateur, la partie variable ne pouvant en aucun cas représenter plus de 40% de la rémunération totale annuelle.
- A ce que la rémunération variable soit attribuée sur des critères de performance objectifs mesurables (rapports benchmarks – objectif absolu/performance réalisée) et à veiller à ce que ces critères soient appréhendés sur une base pluriannuelle.
- A un équilibre entre la partie qualitative et quantitative de la rémunération variable. La partie quantitative ne pourra a priori peser plus de 70% de l'enjeu variable de base. La partie qualitative portera notamment sur :
 - o La qualité de traitement de dossiers ou projet spécifiques.
 - o La qualité de l'animation des procédés et pratiques professionnelles.
 - o Le respect des règles établies par la Direction Générale et le RCCI.
- A une cohérence des enjeux de rémunération variable entre la direction générale et les gérants.
- A une politique de rémunération assurant un traitement équitable des clients.

LA SOCIÉTÉ S'INTERDIRA :

- La mise en place de rémunérations basées sur les commissions de performances facturées aux clients, afin de s'inscrire dans une relation long terme basée sur la croissance des encours plutôt que la performance immédiate.
- La mise en place de rémunérations variables basées sur la distribution de produits spécifiques, ce qui pourrait amener les collaborateurs à aller à l'encontre de l'intérêt du client.

Processus et calendrier :**CALENDRIER :**

Les rémunérations variables seront versées au cours du mois de février de chaque année.

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs seront déterminés chaque année entre le 1^{er} décembre N-1 et le 31 janvier N pour la variable versée en février N+1.

L'appréciation de la réalisation des objectifs et des quotités à verser sera réalisée chaque année entre le 1^{er} décembre N et le 31 janvier N+1.

PROCESSUS :

Chacune des étapes ci-dessus sera menée conjointement par le Directeur Général et le RCCI qui documenteront leur décision.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2022, Mobilis Gestion, société de gestion du fonds CAVA OBLIG, a versé à ses salariés les rémunérations suivantes :

En K€	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Total des rémunérations
Montant total des rémunérations brutes versées au personnel (nombre de bénéficiaires = 6)	357 K€	105 K€	461 K€

En K€	Cadres supérieurs	Autres membres du personnel	Total
Montant agrégé des rémunérations brutes versées aux membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du FIA	334 K€	Néant	334 K€

AUTRES INFORMATIONS

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande écrite auprès de :

Mobilis Gestion
64, boulevard de Cambrai
59100 Roubaix

Ou par e-mail à l'adresse suivante : www.mobilis-gestion.com.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

CAVA OBLIG

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Régie par le livre II du Code monétaire et financier

Siège social : 64, boulevard de Cambrai

59100 ROUBAIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **29 SEPTEMBRE 2023**

A l'assemblée générale de la SICAV CAVA OBLIG,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **CAVA OBLIG** constitué sous forme société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le **29 septembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces

risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 novembre 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Ratana LYVONG
Associé



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

CAVA OBLIG

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Régie par le livre II du Code monétaire et financier

Siège social : 64, boulevard de Cambrai

59100 ROUBAIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le **29 SEPTEMBRE 2023**

A l'assemblée générale de la SICAV CAVA OBLIG,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

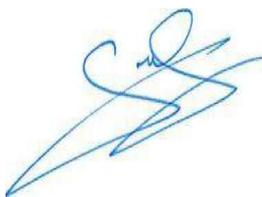
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Fait à Paris, le 29 novembre 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ratana LYVONG', with a stylized flourish at the end.

Ratana LYVONG
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	92 587 325,10	95 193 916,05
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	87 214 741,24	89 798 768,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	87 214 741,24	89 798 768,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	5 250 883,86	3 747 698,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 250 883,86	3 747 698,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	121 700,00	1 647 450,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	121 700,00	1 647 450,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	244 142,90	686 719,80
Opérations de change à terme de devises		
Autres	244 142,90	686 719,80
COMPTES FINANCIERS	3 229 670,00	6 121,62
Liquidités	3 229 670,00	6 121,62
TOTAL DE L'ACTIF	96 061 138,00	95 886 757,47

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	94 276 168,79	93 536 984,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	234 223,70	-899 561,94
Résultat de l'exercice (a,b)	1 368 288,81	1 087 648,94
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	95 878 681,30	93 725 071,50
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	121 700,00	1 647 450,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	121 700,00	1 647 450,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	121 700,00	1 647 450,00
Autres opérations		
DETTES	60 057,26	52 011,41
Opérations de change à terme de devises		
Autres	60 057,26	52 011,41
COMPTES FINANCIERS	699,44	462 224,56
Concours bancaires courants	699,44	462 224,56
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	96 061 138,00	95 886 757,47

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1222		8 382 500,00
FGBL BUND 10A 1222		13 849 000,00
EURO BUND 1223	6 432 000,00	
EURO BOBL 1223	5 787 500,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	70 321,39	14,39
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 563 280,30	1 363 745,18
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 633 601,69	1 363 759,57
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	7,48	31 477,18
Autres charges financières		
TOTAL (2)	7,48	31 477,18
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 633 594,21	1 332 282,39
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	256 983,06	255 761,95
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 376 611,15	1 076 520,44
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-8 322,34	11 128,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 368 288,81	1 087 648,94

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000097610 - Action CAVA OBLIG : Taux de frais maximum de 0.35% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CAVA OBLIG	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	93 725 071,50	102 311 928,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 906 115,46	11 158 446,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 430 065,45	-9 100 124,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	137 520,18	73 008,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 136 241,06	-2 383 204,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 310 740,00	2 060 060,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-46 340,00	-680 390,00
Frais de transactions	-13 568,16	-19 144,11
Différences de change	-458,04	779,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 575 045,72	-12 096 758,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 716 287,87	-11 291 333,59
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	11 291 333,59	-805 424,91
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 525 750,00	1 323 950,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	121 700,00	1 647 450,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 647 450,00	-323 500,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 376 611,15	1 076 520,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	95 878 681,30	93 725 071,50

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	77 624 816,16	80,96
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 589 925,08	10,00
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	87 214 741,24	90,96
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	12 219 500,00	12,74
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	12 219 500,00	12,74
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	77 624 816,16	80,96			9 589 925,08	10,00		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 229 670,00	3,37
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							699,44	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	12 219 500,00	12,74						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 013 446,60	3,14	8 637 934,19	9,01	33 105 721,26	34,53	17 058 147,42	17,79	25 399 491,77	26,49
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 229 670,00	3,37								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	699,44									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture							5 787 500,00	6,04	6 432 000,00	6,71
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 AUD		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	4 213,06		1 646,20					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers					699,44			
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	244 142,90
TOTAL DES CRÉANCES		244 142,90
DETTES		
	Frais de gestion fixe	60 057,26
TOTAL DES DETTES		60 057,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		184 085,64

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	491	1 906 115,46
Actions rachetées durant l'exercice	-885	-3 430 065,45
Solde net des souscriptions/rachats	-394	-1 523 949,99
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 475	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	256 983,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	I 368 288,81	I 087 648,94
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	I 368 288,81	I 087 648,94

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	I 368 288,81	I 087 648,94
Total	I 368 288,81	I 087 648,94

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	234 223,70	-899 561,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	234 223,70	-899 561,94

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	234 223,70	-899 561,94
Total	234 223,70	-899 561,94

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	169 671 146,96	157 717 617,57	102 311 928,41	93 725 071,50	95 878 681,30
Nombre de titres	40 473	37 887	24 356	24 869	24 475
Valeur liquidative unitaire	4 192,20	4 162,84	4 200,68	3 768,75	3 917,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-58,79	-35,81	-19,64	-36,17	9,56
Capitalisation unitaire sur résultat	71,87	56,04	43,87	43,73	55,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	EUR	2 000 000	1 597 421,41	1,67
ALLIANZ SE 3.099% 06-07-47	EUR	2 000 000	1 891 077,06	1,97
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.125% 09-10-39	EUR	1 000 000	799 665,56	0,83
VOLKSWAGEN LEASING 0.25% 12-01-26	EUR	500 000	457 118,87	0,48
TOTAL ALLEMAGNE			4 745 282,90	4,95
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.01% 15-10-25	EUR	2 000 000	1 846 713,45	1,93
EANDIS CVBA 2.875% 07/05/2029	EUR	1 000 000	955 221,34	1,00
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 0.125% 28-01-31	EUR	2 000 000	1 517 415,55	1,58
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 3.125% 06-09-29	EUR	1 000 000	960 807,29	1,01
KBC GROUPE E3R+0.65% 23-02-25	EUR	2 000 000	2 013 068,54	2,09
TOTAL BELGIQUE			7 293 226,17	7,61
CANADA				
TOTA CAP 2.125% 18-09-29 EMTN	EUR	2 000 000	1 811 605,08	1,89
TOTAL CANADA			1 811 605,08	1,89
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	1 000 000	949 076,96	0,99
BANCO NTANDER E3R+0.55% 16-01-25	EUR	2 000 000	2 022 687,13	2,11
BANCO NTANDER E3R+0.68% 29-01-26	EUR	1 000 000	1 001 399,74	1,04
CAIXABANK 2.375% 01-02-24 EMTN	EUR	500 000	504 967,66	0,53
TOTAL ESPAGNE			4 478 131,49	4,67
ETATS-UNIS				
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	2 000 000	2 020 201,80	2,11
JPM C 1.75% 30-01-30 EMTN	EUR	2 000 000	1 747 961,52	1,82
NEW YORK LIFE GLOBAL FUNDING 0.25% 23-01-27	EUR	2 000 000	1 780 525,66	1,86
STRYKER CORPORATION 1.125% 30-11-23	EUR	3 000 000	3 013 446,60	3,14
TOTAL ETATS-UNIS			8 562 135,58	8,93
FINLANDE				
NORDEA BKP 1.0% 27-06-29 EMTN	EUR	1 000 000	969 064,03	1,01
TOTAL FINLANDE			969 064,03	1,01
FRANCE				
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 866 461,79	1,95
ARRFP I 1/4 01/14/27	EUR	1 500 000	1 396 827,92	1,45
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA 4.625% 04-06-24	EUR	1 500 000	1 523 707,25	1,59
BFCM 2.375% 24-03-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 931 904,55	2,01
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 11-05-26	EUR	500 000	450 223,51	0,47
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 17-07-25	EUR	500 000	472 024,59	0,50
BNP PAR 1.125% 15-01-32 EMTN	EUR	2 500 000	2 181 655,78	2,28
BNP PAR 2.375% 20-11-30 EMTN	EUR	2 000 000	1 924 871,66	2,00
BPCE ZCP 17-02-27 EMTN	EUR	2 600 000	3 160 597,15	3,29
CA 1.5% 26-07-29 EMTN	EUR	2 010 000	1 687 877,86	1,76

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	1 500 000	1 420 227,36	1,48
CREDIT AGRICOLE 2.7% 14/04/25	EUR	1 500 000	1 467 488,44	1,53
DASSAULT SYSTMES 0.125% 16-09-26	EUR	3 000 000	2 696 521,80	2,82
DEXIA MUN 0.5% 19-02-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 807 462,19	1,88
FROMAGERIES BEL LA VACHE QUI RIT 1.5% 18-04-24	EUR	2 000 000	1 985 245,78	2,07
LA POSTE 0.625% 21-10-26 EMTN	EUR	800 000	727 952,66	0,76
ORANGE 1.0% 12-09-25 EMTN	EUR	1 000 000	947 105,09	0,99
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	1 700 000	1 665 765,21	1,74
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	1 000 000	976 971,57	1,02
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	1 000 000	993 930,86	1,04
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	1 000 000	936 722,49	0,98
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 2.0% 11-07-24	EUR	1 000 000	988 800,65	1,03
SANOFI 1.5% 01-04-30 EMTN	EUR	1 000 000	891 626,25	0,93
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 1.375% 21-02-31	EUR	1 000 000	856 632,44	0,89
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	1 000 000	992 476,07	1,04
TOTAL FRANCE			35 951 080,92	37,50
IRLANDE				
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 0.375% 19-11-27	EUR	2 000 000	1 761 034,15	1,84
TOTAL IRLANDE			1 761 034,15	1,84
ITALIE				
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	4 200 000	4 058 805,83	4,23
TOTAL ITALIE			4 058 805,83	4,23
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.337% 08-06-27	EUR	1 000 000	899 214,81	0,93
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	2 000 000	1 981 087,18	2,07
TOTAL JAPON			2 880 301,99	3,00
LUXEMBOURG				
NESTLE FINANCE INTL LTD	EUR	1 500 000	1 070 044,32	1,12
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	1 500 000	1 280 615,61	1,33
TOTAL LUXEMBOURG			2 350 659,93	2,45
NORVEGE				
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 390 167,80	1,45
TOTAL NORVEGE			1 390 167,80	1,45
PAYS-BAS				
DSM 0 1/4 06/23/28	EUR	2 000 000	1 707 258,18	1,78
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 2.0% 06-04-29	EUR	2 000 000	1 835 701,65	1,92
SCHLUMBERGER FINANCE BV 1.375% 28-10-26	EUR	3 000 000	2 823 343,84	2,94
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	2 000 000	2 064 373,83	2,16
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV E3R+1.55% 16-11-24	EUR	1 000 000	1 019 011,15	1,06
TOTAL PAYS-BAS			9 449 688,65	9,86
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG E3R+1.0% 16-01-26	EUR	1 500 000	1 513 556,72	1,57
TOTAL SUISSE			1 513 556,72	1,57
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			87 214 741,24	90,96
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			87 214 741,24	90,96

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCYM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ECOFI TRESORERIE	EUR	258	2 832 883,86	2,95
TOTAL FRANCE			2 832 883,86	2,95
IRLANDE				
NB SH.DUR.HIGH YI.BD ACC.I EUR	EUR	195 000	2 418 000,00	2,53
TOTAL IRLANDE			2 418 000,00	2,53
TOTAL OPCYM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 250 883,86	5,48
TOTAL Organismes de placement collectif			5 250 883,86	5,48
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	-50	32 500,00	0,04
EURO BUND 1223	EUR	-50	89 200,00	0,09
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			121 700,00	0,13
TOTAL Engagements à terme fermes			121 700,00	0,13
TOTAL Instrument financier à terme			121 700,00	0,13
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-121 700	-121 700,00	-0,13
TOTAL Appel de marge			-121 700,00	-0,13
Créances			244 142,90	0,25
Dettes			-60 057,26	-0,06
Comptes financiers			3 228 970,56	3,37
Actif net			95 878 681,30	100,00

Action CAVA OBLIG	EUR	24 475	3 917,41	
--------------------------	------------	---------------	-----------------	--